

SEANCE DU 2 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze le 2 juin 2014, le Conseil Municipal de la Commune de MARNES, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur BIGOT Pierre, Maire

:

MMES DEACON Margaret, RIDOUARD Valérie, MM BOTTON Daniel, BIGOT Pierre, LANDRY Laurent, PERCEAU Alain, GAUTRY Jean-Yves, MOINE Serge, LECOINTRE Christian, GIROUARD Germain

ABSENTS : TALBOT Franck

SECRETAIRE DE SEANCE : madame Margaret DEACON

DATE DE CONVOCATION : le 27 MAI 2014

COMPTE RENDU AFFICHE EN MAIRIE LE : 4 JUIN 2014

Observations sur le Procès Verbal de la réunion du 5 mai 2014 : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le procès verbal sans observation.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT À OUVERT LA SÉANCE ET EXPOSÉ CE QUI SUIT :

DEL/CM 2014-28 - AMENAGEMENT FONCIER – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER DE MARNES ; À RENOUELER.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que par lettre en date du 5 avril 2014 et par référence aux dispositions des articles L121-3, L121-5 et L.121-6 du code rural et de la pêche maritime, le conseil général des Deux-Sèvres doit, suite aux élections municipales, renouveler la commission communale d'aménagement foncier constituée par le président du conseil général des Deux-Sèvres par arrêté du 28 mars 2011, sur la commune de Marnes

Cette commission est chargée de la mise en œuvre d'une procédure d'aménagement foncier.

De ce fait, et en application des articles L.121-3 et L121-5 du code susvisé, il appartient au conseil municipal de Marnes de désigner le maire et un conseiller municipal ainsi que deux conseillers municipaux suppléants, de désigner deux propriétaires forestiers de la commune ainsi que deux suppléants et d'élire trois propriétaires de biens fonciers non bâtis, exploitants ou non, ainsi que deux propriétaires suppléants exerçant sur le territoire de la commune ou, à défaut, sur le territoire d'une commune limitrophe et qui siègeront à la commission communale d'aménagement foncier de Marnes à renouveler.

Les avis invitant les candidats à se faire connaître pour l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis et les propriétaires forestiers ont été affichés en mairie le 7 mai 2014

La liste des candidats est ainsi arrêtée :

MM CHUPIN Jacques, CHUPIN Patrice , LANDRY Sébastien, LECOINTRE Christian, LAURENTIN Pierre, CLAIRVILLE Jean-Marc, MORTEAU Francis, BERNIER Marcel, BRECHET Jean-Michel, MASSONIERE Maryse, PROUST André, RÉAU William

Qui sont de nationalité française ou assimilés, d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis ou de biens forestiers sur le territoire de la commune concerné par les opérations d'aménagement foncier.

Le nombre de votants étant de 10, la majorité requise est de six voix

Ont obtenu au premier tour :

- Patrice CHUPIN	6 Voix
- Sébastien LANDRY	7 Voix
- Christian LECOINTRE	7 Voix
- Pierre LAURENTIN	7 Voix
- Jean- Marc CLAIRVILLE	4 Voix
- Francis MORTEAU	6 Voix
- Michel BERNIER	1 Voix

- Jean – Michel BRECHET 1 Voix
- André PROUST 2 Voix
- William RÉAU 4 Voix

Ont obtenu au second tour :

- André PROUST 9 Voix
- William RHÉAU 9 Voix
- Jean-Marc CLAIRVILLE 8 Voix
- Maryse MASSONIERE 7 Voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d’entre eux, au cours des tours successifs :

Sont élus titulaires :

- Christian LECOINTRE (**propriétaire forestier**)
- Pierre LAURENTIN (**propriétaire forestier**)
- Sébastien LANDRY (**propriétaire biens fonciers non bâtis**)
- Patrice CHUPIN (**propriétaire biens fonciers non bâtis**)
- Francis MORTEAU (**propriétaire biens fonciers non bâtis**)

Sont élus suppléants :

- André PROUST (**propriétaire forestier**)
- William RHÉAU (**propriétaire forestier**)
- Jean-Marc CLAIRVILLE (**propriétaire biens fonciers non bâtis**)
- Maryse MASSONIERE (**propriétaire biens fonciers non bâtis**)

DEL/CM 2013-29 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d’accorder les subventions comme suit :

<i>LIBELLE ASSOCIATIONS</i>	<i>MONTANT</i>
<i>ACCA SOCIETE DE CHASSE</i>	<i>137.00</i>
<i>AS. ANCIENS COMBATTANTS AF</i>	<i>137.00</i>
<i>CLUB AMITIE MARNOISE</i>	<i>137.00</i>
<i>COMITE DES FETES DE MARNES</i>	<i>137.00</i>
<i>AS. FLORILEGE</i>	<i>137.00</i>
<i>SOCIETE DIVINE MARNOISE</i>	<i>137.00</i>
<i>ANIMATION TOURISTIQUE DE LA VALLEE DE LA DIVE</i>	<i>137.00</i>
<i>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COLLEGE VOLTAIRE</i>	
<i>TOTAL CPTÉ 6574</i>	<i>1178.00</i>

DEL/CM 2014-30- RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015 – DESIGNATION D4UN COORDONNATEUR COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur Daniel BOTTON en tant que coordonnateur communal dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu en 2015.

DEL/CM 2014-31 - ADHESION AU POLE DE PREVENTION

La Communauté de Communes du Thouarsais s'est engagée, depuis quelques années, dans une démarche de prévention en matière d'hygiène et sécurité et ce, de manière mutualisée à l'échelle de chacun de leur territoire.

La création d'un service prévention, poursuit alors les objectifs suivants :

- répondre aux exigences législatives et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité,
- peser favorablement sur les conditions de travail des agents, afin de les sécuriser et de limiter en conséquence l'absentéisme et les coûts y afférents,
- réduire fortement les risques juridiques pour les collectivités.

Afin de répondre à l'ensemble des obligations en matière d'hygiène et de sécurité, la Communauté de Communes du Thouarsais propose d'adhérer à cette cellule prévention ayant pour objectif de développer des actions de formation et/ou d'informations communes en matière d'hygiène et de sécurité (habilitation, sauveteur secouriste du travail, autorisation de conduite, certiphyto, utilisation des extincteurs,...).

Après avoir pris connaissance du projet de convention correspondant et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'adhérer à ce pôle prévention à vocation intercommunale porté par la Communauté de Communes du Thouarsais afin de bénéficier des services qu'il propose,
- ACCEPTE de participer financièrement au coût de ce pôle qui sera proratisé au nombre d'agents dans chaque commune adhérente,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante et toutes les pièces relatives à cette affaire

ORGANISATION 14 JUILLET 2014

Le conseil décide d'organiser le prochain 14 juillet dans les mêmes conditions que les années précédentes. Un avis informera la population. Messieurs LANDRY ET BOTTON sont chargés des achats de denrées, et Mmes DEACON ET RIDOUARD des achats de jeux.

POINT SUR TRAVAUX

- Aménagement mairie (travaux suivis par Monsieur Germain GIROUARD)
- Passerelle (à revoir)

INFORMATIONS SUR LE SYNDICAT DE LA VALLEE DE LA DIVE

Monsieur le Maire informe les membres présents que le bureau du Syndicat de la Vallée de la Dive a élu un nouveau bureau, il en reste toujours Président, et précise que les référents sur le secteur de Marnes sont :

- Monsieur Jean-Marc BARREAU sur la Dive,
- Monsieur Jean- Michel SIRault sur le Prepson

Monsieur BARREAU aura d'ailleurs la surveillance des travaux des deux pelles sur Marnes qui doivent s'effectuer dans l'année.

MEMBRES EXTERIEURS AU CCAS

Monsieur le Maire informe qu'il a nommé les personnes suivantes au CCAS

- Gisèle MORTON
- Elodie PERCEAU
- Mireille RÉAU
- Maryvonne ANGOT

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- La maison de Nicolas TURPAULT et Denis RABUSSEAU est en cours de construction, Rue de la Gargouille, il est décidé de lui attribuer le n° 20. Il faudra acheter un n° 4 pour le 4 Place de l'Eglise.
- L'éclairage de rue est allumé alors qu'il ne fait pas nuit, voir pour faire des économies.
- La commission n° 2 présidée par Jean-Yves GAUTRY, informe les membres qu'il s'ont fait le tour de la commune et notamment des voies communales et ont détecté 92 nids de poules.

La secrétaire,

le Maire,